



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 18 février 2022

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame, Monsieur

Par courrier, réceptionné le 18 janvier 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 023 21 00012, déposée par Mme Clotilde DENISOT, pour la démolition partielle, la reconstruction et la restructuration de bâtiments agricoles pour la création de logements.

Le Projet s'inscrit en zone UA du PLU de la commune de Barcy.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 17 février 2022 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

Ce projet constitue un changement de destination de bâtiments agricoles.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Les bâtiments ne sont plus utilisés par l'activité agricole et sont en très mauvais état.

Ce projet permet leur revalorisation et leur réutilisation.


La chef de service
Agriculture et Développement Rural
DDT 77

Marine DE TALHOUET

Communauté d'agglomération du Pays de Meaux
Direction de l'urbanisme et de l'habitat
Service instructeur CAPM
Place de l'Hôtel de Ville Jacques CHIRAC
BP 227
77 107 MEAUX Cedex